

Décision n° 2021-2077
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 23 septembre 2021
renouvelant l'attribution de ressources en numérotation à
la société Iovox Ltd

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Iovox Ltd reçu le 23 septembre 2021, sollicitant le renouvellement de l'attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 23 septembre 2021, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 23 septembre 2023, à la société Iovox Ltd (immatriculé au registre de sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6057954) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros géographiques	01 88 85	2019-1452	ZNE Nanterre
Numéros géographiques	02 59 08	2019-1452	ZNE Nantes
Numéros géographiques	03 76 12	2019-1452	ZNE Calais
Numéros géographiques	04 49 12	2019-1452	ZNE Montpellier
Numéros géographiques	05 32 75	2019-1452	ZNE Toulouse
Numéros polyvalents	09 78 34	2019-1647	Métropole
Numéros géographiques	05 90 35	2019-1452	ZNE Basse-Terre
Numéros géographiques	05 96 99	2019-1452	ZNE Fort-de-France
Numéros géographiques	05 94 42	2019-1452	ZNE Cayenne
Numéros géographiques	02 63 03	2019-1452	ZNE Saint-Denis
Numéros géographiques	02 69 00	2019-1452	ZNE Mayotte
Numéros géographiques et mobiles	05 08 51	2019-1452	ZNE Saint Pierre et Miquelon

Article 2. La société Iovox Ltd acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Iovox Ltd et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 23 septembre 2021

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales